

Conditions générales de vente

■ Désignation

L'**Association des Maisons Don Bosco (Service Formation AMBD)** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation des personnels des établissements scolaires et d'actions sociales.

Son siège social est situé 393 bis rue des Pyrénées – 75020 PARIS et son **Service Formation AMDB**, au 14 rue Roger Radisson – 69005 LYON

L'**Association des Maisons Don Bosco (Service Formation AMBD)** conçoit, élabore et dispense des formations, seul ou en partenariat, sur l'ensemble du territoire international, national et notamment à Lyon, au Centre Jean Bosco, 14 rue Roger Radisson - 69005 LYON (*Lieu d'hébergement du Service Formation AMDB*).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Service Formation AMDB**, l'organisme de formation déclaré en préfecture sous le nom « *Association des Maisons Don Bosco* » (AMDB) et dont le numéro d'activité est le 11 75 27504 75.
- **Client** : toute personne physique, morale, qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du **Service Formation AMDB**
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- **CGV** : Les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous

■ Objet

Les présentes **CGV** s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le **Service Formation AMDB** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes **CGV**. Elles prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

A – Pour des formations organisées par le *Service Formation AMDB* (session)

■ Modalité d'inscription

Règlement d'inscription à une formation :

Toute participation à une formation, doit faire l'objet d'une fiche individuelle d'inscription, disponible sur le site internet www.maisonsdonbosco.eu ou sur demande auprès du *Service Formation AMDB*, et portant les mentions suivantes :

- **Nom et adresse du Client** qui envoie le stagiaire en formation (Etablissement / Maisons / Entreprise...)
- Informations sur le participant : **Nom, Prénom, Fonction, Adresse mail (et téléphone éventuel)**
- **Réservations d'intendance** éventuelles
(Attention, toute prestation réservée sera facturée – pas de changement possible durant la session et à moins d'une semaine)

Informations sur la prise en charge financière de la formation :

Cases à cocher => Choix entre **Formiris / OPCA / Fonds Propres**

- En cas de prise en charge par un **OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation.
Le *Service Formation AMDB*, s'engage alors à fournir un descriptif détaillé de la formation et une convention de formation établie entre le **client** et le *Service Formation AMDB*
Le *Service Formation AMDB* - facturera directement le **Client** et accompagnera sa facture des feuilles d'épargne nécessaires à son remboursement.
Le **Client** devra alors établir une nouvelle facture à son en-tête et à destination de son OPCA, accompagnée de la facture acquittée et des feuilles d'épargne de la formation.
- En cas de prise en charge par **Formiris**, il appartient au **Client** d'effectuer son inscription sur Formélie et d'envoyer en parallèle sa fiche d'inscription au *Service Formation AMDB* – à réception ce dernier validera l'inscription sur Formélie - (La validation sur Formélie sera faite une fois la fiche d'inscription reçue).
- En cas de prise en charge sur **Fonds Propres**, la facture sera alors établie au Nom et Adresse du **Client** qui apparaît sur la fiche d'inscription

Cette fiche d'inscription doit être renvoyée dès que possible et au plus tard 15 jours avant la formation.

■ Contractualisations financières

La prestation de formation comprend les frais pédagogiques et les frais d'hôtellerie et de restauration.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Le *Service Formation AMDB* n'est pas soumis à la TVA

Le règlement de la facture est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de « **Association des Maisons Don Bosco** » ou « **AMDB** ».

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Une attestation individuelle de présence, en plus de feuille d'épargne peut être fournie au **Client**, à sa demande.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Le *Service Formation AMDB* aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'Association des Maisons Don Bosco.

En cas d'absence totale ou partielle, la formation sera facturée au **Client**.

Si un **Stagiaire** se présente à une formation sans y être inscrit, le *Service Formation AMDB* se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de l'accepter et facturer à lui ou au client la totalité des frais de formation.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation / Débit et remplacement d'un participant

Toute session commencée est due dans son intégralité et fait l'objet d'une facturation au **Client**.

Le **stagiaire** doit être présent à l'intégralité de la formation et donc s'organiser pour arriver à l'heure, ne repartir qu'à la fin de la session ou annuler aux seuls cas de force majeure. Pour attester de sa présence, une feuille d'émargement sera présentée à chaque demi-journée.

En cas de débit signifié par le **Client** au **Service Formation AMDB** à plus 7 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, le **Service Formation AMDB** offre au **Client** la possibilité :

- d'annuler sa participation sans frais
- de remplacer le **Stagiaire** empêché, par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, ainsi que les mêmes réservations d'intendance et en ayant fourni une fiche d'inscription pour celui-ci.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation à moins de 7 jours ouvrés avant la formation le **Service Formation l'AMDB** facturera l'intégralité de formation et des réservations d'intendance effectuées sauf en cas de remplacement du **Stagiaire** empêché, par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation et les mêmes réservations d'intendance et en ayant fourni une fiche d'inscription pour celui-ci.

Il revient au **Client** de faire sa demande de prise en charge auprès de son **Opca**, pour le participant-remplaçant du stagiaire empêché.

B – Pour des formations organisées à la demande d'un client et par le Service Formation AMDB (Intra)

■ Modalité d'inscription

Pour toute demande d'action de formation, dispensée chez le Client ou dans un lieu choisi par le Client, (exemple Intra...) un formulaire intitulé « *Formulaire de demande d'Intra* », doit être complété. Celui-ci est disponible sur le site internet www.maisonsdonbosco.eu ou sur demande auprès du **Service Formation AMDB**.

Le « *Formulaire de demande d'Intra* », doit être dûment renseigné, daté, tamponné, signé et renvoyé par mail au **Service Formation AMDB** (service.formation@maisonsdonbosco.eu), pour que la demande soit prise en compte.

La demande sera étudiée, dans les 15 jours et une réponse ou une prise de contact, sera faite au **Client**.

Si une proposition de formation peut être faite, un devis lui sera adressé, qu'il devra retourner signé, pour valider l'engagement de l'action de formation.

■ Contractualisations financières

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Le **Service Formation AMDB** n'est pas soumis à la TVA pour les frais pédagogiques.

L'hébergement et la restauration de l'Intervenant, ou du formateur reste à la charge du **Client**.

- En cas de prise en charge par un **OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation.
Le **Client** doit fournir au **Service Formation AMDB**, une liste de noms, prénoms et fonctions des participants.
Le **Service Formation AMDB** s'engage alors à fournir un descriptif détaillé de la formation et une convention de formation établie entre le **client** et le **Service Formation AMDB**
Le **Service Formation AMDB** - facturera directement le **Client** et accompagnera sa facture, des feuilles d'émargement nécessaires à son remboursement.
Le **Client** devra alors établir une nouvelle facture à son en-tête et à destination de son OPCA, accompagnée de la facture acquittée et des feuilles d'émargement de la formation.
- En cas de prise en charge par **Formiris**, il appartient au **Client** de contacter l'A.T Formiris dont il dépend et de procéder aux premières démarches.

Le **Service Formation AMDB** s'engage alors à fournir un descriptif détaillé de la formation et devis signé par le client. Si Formiris accepte la prise en charge, le **Service Formation AMDB** facturera directement Formiris via Formélie sinon la prestation sera facturée au **Client**.

- En cas de prise en charge sur **Fonds Propres**, la facture sera alors établie au Nom et Adresse du **Client** qui apparaît sur le formulaire de demande d'intra.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de « **Association des Maisons Don Bosco** » ou « **AMDB** ».

En cas de formation discontinuée, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Les feuilles d'émargement seront envoyées au **Client**, en même temps que la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Le **Service Formation AMDB** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'Association des Maisons Don Bosco.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

En cas de dédit signifié par le **Client** au **Service Formation AMDB** dans un délai inférieur à **15 jours ouvrés** avant le démarrage de la formation, le **Service Formation AMDB** se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de **30%** du prix prévu.

En cas de dédit signifié par le **Client** au **Service Formation AMDB** dans un délai inférieur à **7 jours ouvrés** avant le démarrage de la formation, le **Service Formation AMDB** se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de **80%** du prix prévu.

En cas de dédit signifié par le **Client** au **Service Formation AMDB** le jour même, le **Service Formation AMDB** se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de **100%** du prix prévu.

En cas d'annulation par le **Service Formation AMDB** au **Client** à moins de **7 jours ouvrés** avant la formation, le **Service Formation AMDB** offrira au **Client**, la possibilité de reporter la formation à une date ultérieure et ne facturera pas le Client.

■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire, les formations se déroulent dans les lieux et horaires, précisés dans les descriptifs détaillés, et sur les confirmations d'inscription envoyées par mail, au **stagiaire** (et en copie au **Client**) 10 jours avant la formation.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le **Service Formation AMDB** se réserve la possibilité d'annuler la formation, 15 jours avant sans facturation au Client, ou d'ajourner et de reporter la formation à une date ultérieure.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, le **Service Formation AMDB** est tenu à une obligation de moyens et non de résultats vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

Le **Service Formation AMDB** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au **Service Formation AMDB**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du **Service Formation AMDB**.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le **Service Formation AMDB** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord express du **Service Formation AMDB**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les descriptifs détaillés de formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

Le **Service Formation AMDB**, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le **Service Formation AMDB** au **Client**.

Le **Service Formation AMDB** s'engage également à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par le **Service Formation AMDB** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise le **Service Formation AMDB** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du **Service Formation AMDB**,
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant,
- dans certaines sessions, des photos ou vidéos peuvent être prises, un contrat de droit à l'image sera alors mis en place.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et le **Service Formation AMDB** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents pour régler le litige.